



Article publié mardi 15 mai 2018.

Recensement des fonds de bandes dessinées à valeur patrimoniale

La Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image invite les bibliothèques, services d'archives, musées et autres structures culturelles françaises, à signaler leurs fonds BD à valeur patrimoniale.

Dans le cadre d'une mission qui lui a été confiée par Françoise Nyssen, ministre de la Culture, sur la refondation de la politique nationale en faveur de la bande dessinée, Pierre Lungheretti, directeur général de la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image, a initié un recensement des fonds de bandes dessinées à valeur patrimoniale conservés dans les bibliothèques, services d'archives, musées et autres structures culturelles françaises.

Afin de cibler au mieux ces fonds, les établissements conservant des fonds de bandes dessinées à valeur patrimoniale sont invités à les signaler à l'aide d'un formulaire en ligne. La Cité de la Bande dessinée pourra ensuite prendre contact avec les structures de manière individuelle, pour préciser les réponses.

Signaler son (ou ses) fonds BD en ligne : [formulaire de réponse : Recensement des fonds de bandes dessinées à valeur patrimoniale](#)

Contact et informations

Catherine Ferreyrolle

Directrice de la bibliothèque

[Cité internationale de la bande dessinée et de l'image](#)

Téléphone : 05 45 38 65 59

Mail : CFerreyrolle@citebd.org

Une mission de réflexion sur la politique nationale en faveur de la bande dessinée

La bande dessinée est une pratique culturelle majeure; elle occupe une place de premier plan dans la création contemporaine et sa diffusion connaît une forte croissance. Elle représente près

de 10 % du chiffre d'affaires de l'édition. Alors qu'elle a connu un nouvel essor, les politiques publiques ont manqué d'une nouvelle ambition. La vitalité et l'importance de ce secteur justifient sa reconnaissance pleine et entière dans le cadre d'une politique publique d'ensemble.

Une réflexion sur les politiques en faveur de la bande dessinée gagnerait à s'interroger sur : la préservation du patrimoine de ce secteur et la régulation du marché de l'art ; l'exposition et la diffusion publique de la bande dessinée dans les territoires et à Paris, son apport à l'éducation artistique et culturelle ; la formation des auteurs, les différents secteurs de l'image où ils peuvent s'insérer, l'accompagnement de leur carrière par les différentes aides publiques.

La mission, qui sera menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, vise donc à proposer des orientations stratégiques et concrètes sur ces axes, de nature à structurer l'action des acteurs publics à l'égard de la bande dessinée. La remise du rapport de cette mission est attendu pour le mois de septembre.

Source : Ministère de la Culture, communiqué de presse, 2018 (<http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Missions-et-consultations-publiques/Francoise-Nyssen-confie-a-Pierre-Lungheretti-une-mission-de-reflexion-sur-la-politique-nationale-en-faveur-de-la-bande-dessinee>).

Dernière édition : 25 nov. 2024 à 14:58

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/recensement-des-fonds-de-bandes-dessinees-a-valeur-patrimoniale>